reux. Son cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

L'ACCIDENT DU TISSAGE PROUVOST-SCRÉPEL. — L'état de M. Henri Bertin, cet ouvrier encolleur qui fut grièvement brûlé, il y a huit jours par de la colle en ébullition au tissage de M. Prouvost-Scrépel, ne s'est pas amélioré, bien au contraire. Les deux bras ne forment qu'une plaie affreuse sur toute leur étendue ; de très graves brûlures recouvrent tout le côté droit de la figure.

A chaque renouvellement de pansement opéré tous les jours, le patient endure des douleurs atroces. Ses souffrances provoquent des accès de forte fièvre déterminant même du délire.

Nuit et jour, Mme Butin se tient au chevet de son mari lui prodiguant les soins les plus assidus. L'on espère que sa forte constitution saura triompher du mal. M. le docteur Lepers déclare que dans quatre ou cinq jours, quelque espoir de guérison pourra être émis, si aucune complication ne se produit d'ici là. Quoi qu'il en soit, si cette guérison s'obtient, elle nécessitera de très longs mois de repos.

UN ROUBAISIEN ARRÊTÉ A TOURNAI. — Le Roubaisien, Albert Nobécourt, est un de ces nombreux Français qui, expulsés périodiquement du territoire belge, s'empressent régulièrement de repasser la frontière sitôt que la maréchaussée a tourné les talons.

Expulsé par la sûreté belge à la suite d'une série de méfaits, notamment un vol commis à Tournai, où, il y a quelques années, il dévalisait les troncs de l'église Saint-Brice, il est devenu pour les pandores belges une vieille, si pas agréable connaissance, car il les oblige souvent, à le reconduire à Baisieux.

Rentré en Belgique, la police tournaisienne l'a cueilli de nouveau hier soir et l'a conduit à la maison d'arrêt.

LES ACCIDENTS DE LA RUE. — Un ouvrier maçon, M. Henri Delemar, âgé de 46 ans, et demeurant rue Franklin, 114, est tombé sur la chaussée au cours d'une promenade qu'il faisait à Wattrelos dans la soirée de mardi. Ramené chez lui par ses enfants, sur une balladeuse, le blessé a été admis mercredi matin à l'Hôtel-Dieu, muni d'un certificat de M. le docteur Dupré, attestant qu'il s'était, dans sa chute, fracturé le col du fémur droit.

AUTOMOBILE CONTRE TRAMWAY. — Un accident matériel d'une certaine gravité s'est produit, mercredi, vers 9 heures et demie du matin, sur la voie ferrée à l'angle de la rue de Lannoy et du boulevard Gambetta.

Le tramway A 4 arrivant de la place Sainte-Elisabeth venait à peine de déboucher de la rue de Lannoy, lorsqu'une automobile marchant à une allure assez vive vint se jeter du côté gauche, contre l'avant du véhicule. Cette voiture, chargée de marchandises, appartient à MM. G... et V..., industriels à Lille, elle était conduite par le chauffeur, M. Plumecocq.

Le choc fut très violent. Le marche-pied du tramway a été réduit en pièces, l'essieu d'avant tordu, et la voiture, toute disloquée dut être remisée au dépôt du Laboureur pour être réparée. Mais l'automobile a subi des dégâts plus considérables. Les pneus des roues furent mis hors d'usage, les disques brisés le radiateur et tout l'avant fortement défoncé. Un attelage dut remorquer la voiture jusqu'à l'atelier d'un constructeur.

Quant à la responsabilité de l'accident, le chauffeur a reconnu qu'elle lui était imputable. Par suite du chargement considérable de l'automobile, les freins avait été impuissants et il n'avait pu ralentir à temps.

CONTRAINTE PAR CORPS. — Condamné par défaut, à quatre mois de prison pour fraude, Jules Harduin, 19 ans, ouvrier teinturier, dont le domicile est situé rue de Lannoy, fort Desprez, 40, n'avait point purgé sa peine. Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt, le brigadier Trigot et le préposé Véron, de la brigade mobile du Pont-Rouge, ont arrêté le prévenu, mercredi, vers trois heures de l'après-midi, à proximité de son habitation. Harduin a été écroué à la gendarmerie et sera conduit jeudi à Lille.

A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Aujourd'hui jeudi 28 février, à 7 h. 3/4, conférence d'électricité industrielle par M. le Professeur Béghin. Programme : transmission de l'énergie électrique par courant continu, courants alternatifs monophasés et courants polyphasés.

MACHINES PARLANTES « ODÉON » à disques double face. Puissance, harmonie, durée. Reproduction absolument naturelle de la voix, Maison SCRÉPEL, 128 bis, Grande-Rue. 915-5

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier d'apprêt de MM. J. et A. Dubar, l'un des ouvriers, M. Georges Bousemart, 18 ans, Grande-Rue, cour Lecoutre, à Croix, s'est fait des contusions au genou droit en heurtant contre un chariot de presse. Vingt jours de repos. Docteur Demoulin. — A la Société de Filature de la rue Boucher-de-Perthes, le chauffeur, M. Louis Boulin, 44 ans, rue Pollart, cour Derville, s'est fait des contusions au côté droit en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Un homme de peine peine de MM. Vans et Vandendriessche, négociants en déchets de coton, M. Charles Dewert, 45 ans, rue du Fontenoy, cour Gadenne, a été blessé au dos par suite de la chute d'un ballot de déchets. Quinze jours de repos. Docteur Dubar. — Un tisserand de MM. F. et H. Carissimo, fabricants, M. Henri Dubus, 33 ans, Hameau de la Marcelette, à Leers, a été blessé au dos de la main droite par le bras de chasse de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Diaps.

ENTERREMENTS DU JEUDI 28 FÉVRIER 1907. — Mme Emile Gatteau, née Marguerite Salingue, huit heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — Mme Constant Noël, née Elise Becquart, neuf heures, église du Sacré-Cœur. — M. Pierre Defrenne, dix heures, église paroissiale de Saint-Léger.

CROIX

Les appointements du personnel de la Mairie

On n'a pas oublié le conflit survenu à l'avant-dernière séance du Conseil municipal entre le maire et la majorité socialiste. M. Desbarbieux, dans ses propositions budgétaires, avait inscrit le crédit habituel destiné aux émoluments des employés de la mairie. La majorité, approuva le budget, mais en le modifiant, notamment par la réduction des appointements de M. Carré, secrétaire en chef à qui elle enleva d'un coup 800 francs.

M. le maire fit parvenir son projet de budget à la préfecture en même temps que la délibération du Conseil et annonça son intention de prendre 400 francs sur les appointements de deux employés, MM. Berard et Vienne, pour maintenir à l'ancien taux le traitement de son secrétaire.

Nous apprenons aujourd'hui que M. le préfet du Nord a tranché lui-même le conflit en rétablissant d'office la somme rognée par les adversaires de M. Carré.

Il n'y aura donc rien de changé dans la situation financière des employés de la mairie. Mais l'on peut croire que les socialistes reviendront prochainement à la charge ; il y a, en effet, demain, une nouvelle assemblée du Conseil et l'on s'attend à d'autres incidents.

UNE TENTATIVE DE VOL. — *Les malfaiteurs mis en fuite.* — Le veilleur de nuit de la teinturerie de M. Achille Raquet, rue des Ogiers, M. Ruteau, au cours d'une ronde qu'il effectuait mercredi matin, un peu avant deux heures, dans la cour de l'établissement, remarqua quatre individus qui tentaient d'escalader la palissade. Dès qu'ils aperçurent le veilleur, les malfaiteurs prirent la fuite et disparurent dans l'obscurité.

Les noctambules auraient été bien reçus, car M. Ruteau est armé d'un revolver de fort calibre et accompagné d'un bon chien de garde.

DEUX ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Holden et fils, un journalier, M. François Fontaine, 51 ans, rue Poivrée, à Hem, s'est fait des contusions au coude droit en heurtant un peigne de son métier. Huit jours de repos ; docteur Barroyer.

— Le domestique de M. Henri Meurisse, marchand de charbons, M. Camille Depoorter, 20 ans, rue de Lille, 34, a été blessé à la joue gauche par le mors de son cheval au moment où il le harnachait. Quinze jours de repos ; docteur Demoulin.

ROUBAIX-AUTOMOBILE 40, rue des Fabricants Téléphone 604
Location d'automobile avec chauffeur.
Pneumatique Continental. 9808-4

LANNOY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Parent et fils, une empaqueteuse, Mme Mathilde Robin, 37 ans, demeurant rue Royale, s'est coupée à l'auriculaire gauche en cassant une ficelle. M. le docteur Caudmont lui a ordonné quelques jours de repos.

FOREST

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira aujourd'hui 28 février, à six heures du soir, à la Mairie, pour délibérer sur les affaires suivantes : 1. Jouissance gratuite de l'église ; 2. Location du presbytère ; 3. Assistance aux vieillards indigents, et 4. Ouverture de divers crédits.

HEM

UN VIEILLARD HABITANT LA COMMUNE
tué par un train à Lille

Nous avons raconté hier, la fin tragique d'un vieillard à Lille, tué dans la soirée, par le tamponnement d'un train. L'on supposait tout d'abord qu'il s'agissait d'un habitant de Croix. Un ticket d'aller et retour pour Comines, délivré le matin en cette gare, ayant été retrouvé dans les vêtements du cadavre. Il y avait erreur : le malheureux avait son domicile à Hem où il habitait avec sa famille. Il se nomme Henri Delos, né le 31 août 1832, à Comines (France). Il était donc âgé de soixante-quinzième année.

M. Delos était parti de chez lui mardi de grand matin pour assister à Armentières, à l'enterrement d'une cousine, Mme Deberle. Il avait pris le train à Croix pour cette destination, vers six heures et demie. Arrivé à Lille, il rencontra l'un de ses fils, M. l'abbé Joseph Delos, vicaire de la paroisse d'Hellemmes, avec qui il fit le reste du parcours.

En rentrant à Lille, dans la soirée, vers cinq heures et demie, ce dernier voulut emmener son père à son habitation pour y passer la nuit. Mais M. Delos s'y refusa, préférant regagner Hem le jour même. Il attendit environ une demi-heure pour prendre le premier train en partance vers Croix, celui de 6 heures 04 probablement.

Il descendit à l'un des premiers arrêts, se croyant à destination. Puis voyant son erreur, il dut longer un moment la voie ferrée, indécis qu'il était sur l'itinéraire à prendre. C'est à ce moment que l'infortuné vieillard, qui était un peu sourd, fit la rencontre d'un train qui le tamponna et le blessa mortellement au front.

On sait le reste.

Les enfants de M. Delos ne s'émurent pas outre mesure de ne pas le voir revenir mardi soir et crurent qu'il était resté chez le vicaire d'Hellemmes.

Ce n'est que mercredi matin, vers huit heures et demie, qu'ils apprirent l'horrible vérité par l'un des voisins, M. Dujardin, fabricant de pannes, qui avait été avisé par téléphone de l'accident par un parent de la victime, M. Carissimo, entrepreneur de charpente et menuiserie, à Tourcoing. Celui-ci, en lisant le récit du *Journal de Roubaix* contenant le signalement du vieillard, eut de suite l'intuition qu'il pouvait s'agir de M. Delos, d'autant plus que la chemise portait ses initiales H. D... Il téléphona alors à M. Dujardin pour s'enquérir de la santé de son parent en lui faisant connaître son sinistre pressentiment.

Le fabricant de pannes ne fut pas peu surpris d'apprendre l'absence de M. Delos de sa demeure depuis la veille. Il communiqua ses appréhensions à la famille.

Immédiatement plusieurs enfants et des voisins partirent pour Lille où le corps était exposé à la morgue municipale. Là il fallut se rendre à l'évidence et constater la triste réalité.

M. Henri Delos porte une large blessure au front. La mort a été probablement instantanée.

Nous nous refusons à décrire le désespoir de sa famille.

Le malheureux vieillard était veuf depuis deux ans. Il séjournait à Hem depuis de longues années avec ses trois filles. Il a également deux fils qui ont choisi la carrière ecclésiastique. L'un, M. l'abbé Joseph Delos, nous l'avons dit, est vicaire à Hellemmes ; l'autre poursuit ses études au grand séminaire de Douai.

M. Henri Delos était très populaire à Hem, où tous le connaissaient et le respectaient. C'était un beau vieillard encore très vert malgré son grand âge. Aussi sa mort tragique a-t-elle provoqué une vive émotion.

Son corps sera ramené dans la commune ce matin, jeudi.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à dix heures, en l'église paroissiale.

WILLEMS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni en session de février, hier soir, à sept heures et demie, sous la présidence de M. Delattre-Truffaut, maire.

Etaient présents : MM. Rousé, Ducatillon, Jean-Louis Pottier, Tiers, Labry, Cocheteux, Depret, Leroy, Lemaire, Purton, Dubar, Masqueller, J.-B. Pottier, Alavoine, Delsalle.

La liste des vieillards ayant droit à l'assistance est adoptée avec trente-trois inscriptions.

Dispense des soldats de la classe 1903. — Le Conseil donne un avis favorable à la requête de MM. Pluquet, Deffrennes et Desmettre, tous trois soldats de la classe 1903, qui demandent leur réintégration dans leurs foyers.

L'allocation journalière. — Deux jeunes gens, Jean Péry et Louis obtiennent également un avis favorable pour l'attribution de l'allocation journalière de 0 fr. 75.

Inspection des viandes. — M. le Maire informe le Conseil que le service de l'inspection des viandes a réalisé un surcroît de recettes de 211 fr. 40. On décide de rembourser cette somme au prorata des versements faits entre les trois bouchers intéressés, MM. Cornil, Delsalle et Pottier. Désormais, les bouchers de la commune pourront traiter à forfait pour ce service.

Service d'incendie. — On sait que dans une précédente séance, le Conseil avait décidé de vendre la vieille pompe à incendie. Le fabricant de Lille a offert de l'acheter pour le prix de 50 francs. Cette somme ayant paru insuffisante à l'assemblée, la question a été ajournée et renvoyée à la Commission compétente pour examen.

La jouissance gratuite de l'église. — M. le Maire fait donner lecture des correspondances préfectorales et des circulaires ministérielles, ainsi que de la lettre de M. l'abbé Bonnet, curé de la paroisse de Willems, par laquelle celui-ci réclame la jouissance gratuite de l'église. Il donne aussi connaissance de la formule de contrat de la préfecture.

M. Tiers : M. le Curé ne va pas prendre tous ces frais de réfection à sa charge.

M. Ducatillon : Nous sommes dans un pays religieux et je crois bien que personne n'est partisan de faire supporter les frais par le curé.

M. le Maire : Tout le monde est d'accord ?

M. Louis Pottié : Pas du tout. Je ne prétends pas de me voir expulser de l'église en ma qualité de membre du Bureau de bienfaisance, alors que je voudrais y faire la quête.

M. Tiers : On ne quête plus à l'église.

M. Leroy se plaint, lui aussi, de la clause du contrat relative à l'ingérence du maire à l'église. Bref, le Conseil municipal adopte la formule de contrat laissant à la commune les frais de réparations.

Location du presbytère. — M. le Maire aborde ensuite la question de la location du presbytère.

M. Lemaire : Je ne sais pas si nous devons louer. M. l'abbé Bonnet a bien fait une demande pour obtenir la jouissance gratuite de l'église, mais il ne parle pas du presbytère.

M. le Maire : M. le Curé a fait faire une démarche verbale auprès de moi, comme quoi il désirait louer.

M. Lemaire : Nous l'ignorions. Nous pouvions supposer qu'il avait l'intention de déménager à la cloche de bois. En tous cas, il aurait pu au moins joindre sa proposition de location à la lettre de demande de jouissance de l'église.

M. Rouzé : Pour le taux de la location, nous pourrions nous inspirer des décisions prises par les communes voisines.

M. Lemaire : Nous n'avons pas à nous occuper des communes voisines. Nous sommes ici à Willems et nous jugeons ici les choses différemment. D'ailleurs, si vous lui accordez le presbytère pour un prix dérisoire, les contribuables viendront nous trouver, nous, répartiteurs, afin d'obtenir la diminution de leur cote mobilière.

M. Ducatillon : Vous vous faites une fausse idée de la question, M. Lemaire.

M. Tiers : Il faut considérer qu'un prêtre n'est pas un homme comme un autre.

M. Lemaire : Notre prêtre n'est pas un homme pour lequel on doit avoir des égards. Ici M. Lemaire fait un vif éloge de M. l'abbé Mullier, le prédécesseur de M. le Curé. M. l'abbé Bonnet, ajoute-t-il, sort de sa mission lorsqu'il vient jeter la haine et la discorde dans le village.

M. Ducatillon : Vous faites des questions personnelles, M. Lemaire.

M. Lemaire : Lorsque vous avez eu M. l'abbé Dufour, prêtre desservant, vous n'y avez pas regardé de si près ; de même que lorsqu'il s'est agi de M. Edouard Truffaut. Louons donc à un prix raisonnable. M. le Curé occupe du reste la plus belle maison du village, c'est un vrai palais... (sic) Voulez-vous en faire une location publique ?

Sur la réponse négative de plusieurs conseillers, M. Lemaire ajoute : « Alors, c'est admirable comme vous défendez bien les intérêts de la commune.

M. Henri Lemaire continue à discuter sur la loi de séparation. La loi c'est la loi, ceux qui ne se soumettent pas aux lois sont des anarchistes.

M. Louis Pottié reproche à M. le Curé de ne pas avoir donné les secours de la religion à un habitant de Willems, M. Louis Wibaux, parce que celui-ci avait été soigné par M. le docteur Lamotte.

M. Ducatillon : Si on ne l'a pas prévenu...

M. le Maire propose de voter le taux de location. Les uns fixent le chiffre de 100 francs, les autres 200 francs.

M. Lemaire fixe le prix à 300 francs.

M. Tiers : C'est inutile de mettre ce prix-là.

M. Lemaire : Une propriété de 500 francs, vous allez la lui céder pour 100 francs ?

M. Ducatillon : Si c'était à M. l'abbé Mullier, vous la lui donneriez pour rien.

M. Lemaire : C'était un digne homme au moins celui-là. Si celui-ci connaissait mieux sa mission et avait un peu plus l'amour de l'humanité, ça ne lui coûterait cependant pas plus.

M. Rouzé : On lui a fait assez de misères à M. l'abbé Mullier.

M. Lemaire : Ça venait de chez vous.

M. Rouzé : Les injures et les caricatures venaient aussi de chez moi, sans doute ?

Après une discussion générale sur les trois chiffres proposés, on passe au vote sur les taux de 100 fr et 150 fr.

Le prix de location de 150 fr. est adopté par neuf voix contre sept.

M. Ducatillon : M. le Maire, vous n'avez pas voté.

M. le Maire : Pardon, j'ai laissé tomber le bulletin dans le chapeau.

M. Ducatillon : Je crois que vous avez peur ?

M. le Maire : Pourquoi aurais-je peur ? De qui ? Vous êtes singulier, vous !

Enfin, il est donné connaissance de la circulaire relative à la réglementation de la sonnerie des cloches. Aucune modification n'est apportée dans le service.

La fête de la fédération scolaire cantonale. — Le Comité de l'Association amicale des anciens élèves de Willems a adressé une lettre au Conseil municipal, afin d'attirer son attention sur la fête scolaire qui doit avoir lieu dans le courant de l'été, ainsi que l'a décidé le Congrès de la Fédération des Amicales du canton de Lannoy. Il sollicite en même temps un subside.

M. Leroy propose une subvention de 500 francs.

M. Louis Pottié fait remarquer que cette somme n'est pas exagérée attendu que c'est la commune qui doit en profiter.

M. Ducatillon prend son chapeau et quitte la salle des délibérations, bientôt suivi d'une partie de la majorité. Les autres conseillers continuent à délibérer sur le subside de la fête scolaire.

M. Louis Pottié fait remarquer que les autres années, les communes de Sailly et de Lys ont versé, la première 600 fr. et la seconde 1.000 francs pour une fête analogue. Et si nous n'avons pas les 500 francs demandés, nous ne faisons rien. Si cette fête doit profiter aux cabaretiers et autres contribuables, nous ne pouvons rester indifférents.

M. J.-B. Pottié : S'il s'agissait du presbytère, on dirait que c'est de trop.

M. Louis Pottié : Si vous étiez cabaretier, vous verriez quelles nouvelles.

M. J.-B. Pottié : Je ne hais pas les cabaretiers, au contraire.

Le conseiller quitte la salle.

Finalement, sur la proposition de M. Rouzé, le Conseil vote une subvention de 400 francs pour la fête scolaire organisée par la Fédération cantonale.

La séance est alors levée à neuf heures et demie.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Echanges des Obligations Communales 1880

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)
40, rue de la Gare, à Roubaix ;
1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing,
se charge de cette opération, qui doit prendre *fin le 15 Mars prochain dernier délai.*
Elle se tient à la disposition des porteurs pour tous renseignements. 19624

L'ancien Hôtel des Postes de Tourcoing

On le met en vente et il ne trouve pas d'acquéreur. — Son passé, son histoire. — En 1886. — Echos d'une séance du Conseil municipal. — M. Dron dans l'opposition. — Les promesses et les réalités. — Avant le déménagement

L'ancien Hôtel des Postes, situé au coin de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue de Tournai est appelé, sinon à disparaître, du moins à être transformé un jour prochain. On l'a mis en vente jeudi dernier, au prix de 70.000 francs, par le ministère de Me Théry. Un grand nombre de curieux étaient venus, mais, il ne s'est point présenté d'acquéreur. Pourquoi ? Voilà une question qui pourrait motiver de nombreux commentaires et qui, au surplus, auraient chance d'être aussi inexacts les uns que les autres. Plutôt donc que de nous livrer à un vain travail de suppositions et à l'échafaudage scabreux d'hypothèses instables, il vaut mieux consacrer un souvenir au passé et inscrire ici, en des lignes rapides, l'historique de l'immeuble désaffecté. Aujourd'hui, sur sa façade sâlie et bariolée d'affiches aux couleurs criardes et qui vantent des produits pharmaceutiques, des programmes de spectacles parlent d'études de notaires et de ventes publiques, l'étranger amené dans notre ville peut, en y regardant bien, comprendre encore la destination que le local avait hier. En effet, les boîtes aux lettres et aux imprimés sont restées encastrées dans les murailles. On s'est contenté d'en souder les ouvertures, afin d'éviter aux Ménalques de l'endroit de fâcheuses méprises et d'y glisser par une habitude invétérée d'une main distraite, leur correspondance. Croiriez-vous qu'il y a encore des presonnes qui n'ont pas tout-à-fait désappris le chemin de l'ancienne poste et qui sont tout étonnés qu'elle ait déménagée ? Ils s'en aperçoivent à la fermeture hermétique que nous venons d'indiquer et aussi aux débris du tourniquet des levées et du tableau horaire qui ont été enlevés sommairement. Mais, demain, quand on aura sur la devanture décrépite enlevé ces signes d'antique possession postale, qui sont comme une estampile sur un grand timbre, quand on aura badigeonné à neuf la muraille et qu'à l'intérieur on vendra des légumes ou de la charcuterie, ou de la quincaillerie, à moins que l'habitation ne devienne un hôtel particulier, on aura vite fait d'oublier ce qu'elle fut pendant près d'un quart de siècle. Il importe d'en garder le souvenir aux mémoires oublieuses de nos arrières-neveux et de tracer un bref chapitre d'histoire locale.

C'est au début de 1886 que les services des Postes et Télégraphes furent transférés rue de l'Hôtel-de-Ville.

Depuis plusieurs années déjà, on parlait de l'insuffisance de l'installation qui se trouvait alors rue de Lille.

Mais ce n'était pas chose aisée d'y remédier. Il fallait réunir tant de conditions dont voici les principales : l'immeuble devait être, autant que possible, au centre de la ville, afin de donner aux divers quartiers, à peu près égal et facile, accès aux bureaux ; il fallait au surplus un immeuble pouvant subir des transformations rapides et peu coûteuses pour l'usage auquel on le destinait. Enfin, comme l'Administration municipale était très portée à l'économie, ce qui est toujours fort sage, on voulait le moins de frais possible. Après bien des recherches et des examens, la Commission nommée à cet effet, jeta son dévolu sur la maison occupée, à l'angle de la rue de Tournai et de la rue de l'Hôtel-de-Ville, par Mme veuve Antoine Desurmont, comme réalisant les conditions les plus favorables.

Le directeur des Postes de Lille qui s'appelait alors M. Grétérin, consulté estima fort heureux le choix de la commission. On entra en pourparlers immédiatement pour l'achat, car l'Etat ne voulant pas s'en charger, la ville devait faire l'acquisition. Elle louerait ensuite la maison à l'Administration des Postes et Télégraphes, de telle manière que les conditions annuelles la rendrait bientôt indemne de tout débours. M. Grétérin, au nom du Ministre ou sous-secrétaire des Postes de l'époque, déclara « que l'Administration ne négligerait rien pour affecter convenablement l'Hôtel à sa destination et le rendre digne de la ville de Tourcoing ».

C'étaient là de fort belles paroles et qui durent aller, à n'en point douter, au cœur de beaucoup de nos concitoyens. Mais on peut bien l'avouer, maintenant que M. Grétérin est depuis longtemps à la retraite ou peut-être mort, ces paroles ne tiraient pas à conséquence et l'expérience prouva bientôt et jusqu'au bout de l'occupation que l'Administration promettait beaucoup et donnait moins.

Quoiqu'il en soit, l'Administration municipale désireuse avant tout d'améliorer la situation poussa activement les affaires et, à la séance du 17 mars 1885, M. Victor Hassebroucq, maire, proposait au conseil municipal un projet de traité à passer avec l'Etat pour s'entendre sur les diverses conditions proposées. En même temps il faisait connaître l'acte de vente de la propriété qui appartenait à Mlle Marie-Julie-Romaine Flipo, épouse de M. Louis-Adolphe Bernard, filateur ; Charles-Julien Flipo, filateur ; Romain-Paul Flipo, célibataire, engagé au 1er de ligne à Cambrai ; Julia-Jeanne-Augustine Flipo, épouse de M. Tiberghien, et Jean-François Flipo, encore mineur.

La propriété comprenait tous les bâtiments à l'angle des deux rues plus les bâtiments y faisant suite, jusques et y compris la porte cochère existant sur cette rue et trois mètres au delà, le tout représentant, en terrain utile, y compris le fonds des bâtiments » une superficie estimée à 505 mètres 21. Un article du contrat stipulait que la vente aurait lieu « sans garantie de la mesure ; la différence entre la contenance réelle et celle exprimée devant rester à la perte ou au profit de la ville acquéreuse ; cette différence fut-elle d'un vingtième et plus. » En fait la ville ne perdait rien du tout, car le fonds, bâtiments, cour et jardin comprenait exactement 505 mètres carrés 31.

Les tenants du terrain étaient les suivants : d'un côté, M. Lemaire-Lemaire et le cercle Saint-Joseph, de l'autre, la rue, puis le surplus de la propriété des vendeurs. Il était stipulé qu'un mur mitoyen y serait établi aux frais des deux parties ; la dépense en fut d'environ 250 francs pour chacune, comme il appert par la suite par une demande de crédit qui vint devant le conseil municipal.

La vente de l'Hôtel de Mme Desurmont se fit

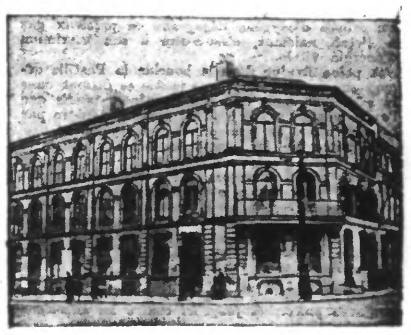

L'ANCIEN HOTEL DES POSTES

moyennant un prix principal de 90.000 francs outre les frais et la ville entrait en jouissance effective à partir du premier juillet « époque à laquelle cessait le droit d'occupation du locataire » qui s'y trouvait sans qu'il fut besoin de lui notifier un congé.

Les 90.000 francs étaient payables en 6 termes égaux d'un sixième chacun, le premier exigible après l'accomplissement des formalités de la purge légale et les autres le 31 janvier 1886 et suivants avec intérêts au taux de 5 p. c. et faculté à la ville d'anticiper ses paiements.

Quant aux conditions de la location avec l'administration des Postes elles étaient les suivantes : le bail serait de 30 ans, le loyer de 5.000 francs ; l'Etat était son propre assureur et tous les frais à faire pour approprier l'immeuble à sa destination nouvelle étaient à la charge de l'Administration des Postes qui serait « si la ville l'exigeait contrainte de remettre les choses à leur état premier». La ville n'a donc rien exigé du tout depuis, et sans doute n'a-t-elle pas eu tort puisqu'elle vend l'immeuble.

Après avoir entendu les explications fournies par le maire dans son rapport, le conseil fut d'avis d'adopter les conclusions de M. Hassebroucq, à l'unanimité, moins deux voix, celle de M. Fournier et celle de M. Dron. En effet, M. Dron avait demandé l'ajournement du projet prétextant dit le procès-verbal de la séance « que la proposition était faite à brûle-pourpoint et que personne ne s'y attendait ». A quoi, un conseiller d'alors, M. Glorieux répliqua « M. Dron veut faire de l'opposition quand même. La commission s'occupe de cette affaire des Postes et des Télégraphes depuis plus de six mois et elle est d'un avis unanime pour l'acquisition de l'immeuble de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Deux maisons ont déjà été manquées, il ne faut pas encore laisser échapper celle-ci. Dans l'intérêt du commerce de Tourcoing il faut en finir au plus tôt, car l'installation de la rue de Lille est par trop défectueuse ».

Voilà souvenirs ! souvenirs ! Dans la suite la question de l'Hôtel des Postes revint encore devant l'assemblée communale. Une fois, en février 1886 pour le paiement des honoraires du notaire, M. Delbouf, une autrefois en mars pour une participation imprévue dans les dépenses et l'aménagement, il manquait une boîte aux imprimés et autre pour les échantillons afin d'éviter au public d'attendre devant les guichets intérieurs. On se plaignait beaucoup en ville et on pourrait retrouver un écho des plaintes formulées quotidiennement dans les journaux de la localité. La ville dut passer outre aux exigences de l'Administration et prendre à sa charge les frais d'installation des deux boîtes.

Depuis, de temps à autre on parlait encore de l'Hôtel des Postes qui, d'année en année, donnait de moins en moins satisfaction au public. Aux derniers jours de son existence officielle on se plaignait de l'exiguité du local, de la malpropreté des bureaux, de l'insuffisance des guichets, des conditions antihygiéniques où se trouvaient les malheureux postiers et ceux qui les venaient voir. On assurait même que, dans la salle publique, de la verrière grise et brisée, les jours d'orage, l'eau descendait sans retenue et qu'on vit ce spectacle incroyable d'un homme obligé d'ouvrir son parapluie comme en pleine rue pour se préserver, tandis qu'il attendait un remboursement.

C'était la légende, cela. N'importe, beaucoup de récriminations étaient légitimes ; mais l'insistance et le développement du commerce finirent par avoir raison des lenteurs de l'Administration des Postes qui depuis un an abrite luxueusement ses services dans le frais hôtel de la place Charles-Roussel.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 36

L'OFFICIER BLEU

PAR GEORGES PRADEL

PREMIÈRE PARTIE

LA FOLLE DE KERMOR

Une heure plus tard, la troïka du docteur franchissait le pont à tablier de Ny-Slott, et un valet de chambre le faisait entrer dans un petit salon tout tendu de petits carrés d'Agra et de Lahore, où le comte Wladimir Paloutine, nonchalamment couché à demi sur un très bas divan, fumait un narghilé que la belle Sophie Mosser venait d'allumer.

Sur un tabouret en bois de bitte, à incrustations d'argent et de nacre, un plateau en or rouge repoussé, sur lequel se trouvaient des *volski*, c'est-à-dire des apéritifs consistant en sandwichs de caviar, du saumon fumé que l'on arrosa d'excellent kummel ou de kwass, eau-de-vie blanche, toutes choses destinées à éveiller la soif ou l'appétit.

Les yeux brillants du comte Paloutine, le sang qui flambait ses joues, prouvaient qu'il avait insisté outre mesure sur le kummel.

— Docteur, — s'empressa de dire Sophie Mosser, qui, pour la seconde fois, venait de charger le narghilé de son seigneur et maître, — docteur vous allez prendre un verre de kwass, des sandwichs.

— Vous déjeunez avec nous, docteur, — appuya Paloutine.

Et il ajouta, adressant un geste de la main à Sophie Mosser :

— Va ! ma fille, nous avons à causer.

Sophie, avec un air de soumission très humble se retira aussitôt.

Le docteur accepta une cigarette, des sandwichs de caviar, de l'eau-de-vie blanche, et s'étendant dans un exquis fauteuil, attendit la communication du comte Paloutine.

Celui-ci prit sur le petit plateau d'or niellé un petit portefeuille en galuchat, tout préparé à l'avance, et l'offrit à Tcharnoski.

— Docteur, dit-il d'une voix pénétrée, j'ai tenu tout d'abord à vous remercier des excellents soins que vous avez bien voulu donner à mon malheureux parent, le chef de notre famille. Vous trouverez, dans cette petite poche, une photographie du prince Démétrius et vos honoraires. Je vous prie de les compter devant moi. Si vous les jugez insuffisants...

Le docteur étendit la main. Il venait de voir dans le petit portefeuille une liasse de billets de banque. C'était une petite fortune pour lui que ces dix mille francs, aussi était-il devenu subitement rouge de plaisir.

— Oh ! Excellence, crut-il devoir balbutier, c'est trop, beaucoup trop.

— Je suis le chef de la famille, répliqua Wladimir, c'était à moi de juger de quelle façon il fallait reconnaître votre admirable dévouement.

De plus en plus touché, ce fut profondément que le docteur Tcharnoski s'inclina.

Le comte Paloutine reprit :

— Ce n'est pas tout, docteur, je ne vous ai pas seulement fait venir pour vous remettre ses honoraires. J'ai un grand service à vous demander.

Naturellement la réponse du docteur fut ce qu'elle devait être ; corp et âme il était dévoué au comte Wladimir Paloutine.

— Mon cher docteur, reprit celui-ci, j'ai tout lieu de croire que la comtesse se trouve dans une position intéressante.

Tcharnoski sourit bêtement :

— C'est dans l'ordre naturel des choses, répondit-il, et je puis que féliciter très vivement Votre Excellence ! Mme la comtesse est charmante, et vous devez être bien heureux.

— Parfaitement, répliqua Wladimir, mais maintenant voici où le bât me blesse. Docteur, êtes-vous marié ? Connaissez-vous cette créature insupportable entre toutes qui se nomme une belle-mère ? Cet être devant qui, sombre neuf fois sur dix, le bonheur conjugal, la paix du ménage et qui ruine du même coup les joies de la vie et toutes ses espérances.

— J'ai une belle-mère, répliqua modestement Tcharnoski, mais quand j'ai parlé, elle ne se permettrait pas d'ouvrir la bouche à la maison.

— Moi, c'est le contraire, fit impudemment Wladimir. La baronne Cazérès est une femme qui, sous de mielleux dehors, cache d'insondables abîmes de perfidie et d'astuce. Son influence sur ma fille est immense. Or, elle est venue nous relancer jusqu'ici, et je vous avoue, docteur, que je ne sais comment m'en débarrasser.

Les paupières du docteur Tcharnoski palpillotèrent. Evidemment, à cet instant, il se demandait la valeur du mot « débarrasser » employé par son riche client ?

— Voilà donc, — poursuivit le comte, — le service que j'attends de vous. Vous allez nous rester à déjeuner.

Tcharnoski, de nouveau, s'inclina profondément.

— Et vous annoncerez incidemment que Ny-Slott, aux approches de l'automne, est une résidence beaucoup trop froide, trop humide, pour le tempérament de la comtesse. Bref, vous me conseillerez de faire voyager ma femme et de l'emmener au plus tôt vers les climats doux et tempérés. Vous avez bien compris, n'est-ce pas ?

— Rien n'est plus facile, et la baronne Cazérès devra s'incliner devant l'ordonnance de la Faculté.

— Merci, docteur, merci. Je vois que je puis entièrement compter sur vous.

Le docteur plaça sa main sur sa poitrine, et s'inclinant :

— J'ose espérer que Son Excellence n'en a jamais douté.

Tout allait donc pour le mieux au gré des désirs de Wladimir.

Au déjeuner, servi avec une somptuosité réellement princière, l'excellent Tcharnoski se comporta comme il avait promis de le faire. Le Moët frappé lui déliant fortement la langue, il se lança à perte de vue dans une interminable dissertation sur les bienfaits du soleil pour les personnes nerveuses.

Le comte le suivait du coin de l'œil en ayant l'air, à tout instant, de lui dire :

— Mais allez donc !

L'autre ne se pressait point, enchanté de lui-même.

Enfin, il se décida à prononcer la fameuse ordonnance, mettant Ny-Slott en interdit, et objurguant la jeune comtesse d'avoir à le quitter au plus vite.

D'abord, Renée n'avait pas compris. Mais le comte s'étant empressé d'ajouter :

— Mais docteur, si vous affirmiez qu'il existe un tel péril en ma demeure, je dois prendre mes dispositions pour repartir au plus vite.

— Le plus tôt sera le mieux, — formula le docteur.

Et comme une chose toute naturelle, il ajouta :

— Mais vous avez votre merveilleux navire de plaisance qui est mouillé au bord même de la côte, c'est le plus sûr, le meilleur, le plus commode moyen de locomotion.

— Mais c'est que, à bord du yacht, — fit Paloutine — il n'y a place réellement que pour la comtesse et moi. Et, en vérité, séparer déjà Mme Cazérès de sa fille me semble d'une cruauté inadmissible.

Tc